MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante

UCPA SAINT PRIEST 112 Chemin de St Bonnet de Mure 69800 SAINT PRIEST



Intitulé de compte :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'UCPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l' UCPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat: RUM (Réservé au créancier)

Paiement:

Récurrent

Titulaire du compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA: FR1330002048650000070923W91
Nom Prénom : (*)	Nom: ASSO UCPA SPORT LOISIRS
Adresse :(*)	GRAND LYON
-	Adresse: 112 Chemin de St Bonnet de Mure
	Code postal: 69800
Code postal : (*)	Ville: SAINT PRIEST
Ville : (*)	Pays: FRANCE
Pays : FRANCE	
BIC	
IDAN.	
IBAN	
Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou	RICE, puis adresser l'ensemble au créancier
Le (*):	Signature (*):
A (*) :	

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



CENTRE EQUESTRE DE SAINT PRIEST

112 chemin de St Bonnet de mure 69800 SAINT PRIEST

Tél.: 04.78.21.73.71 Fax: 04.78.21.83.72

Mail: stpriest@ucpa.asso.fr

CONTRAT D'AUTORISATION DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUE DU FORFAIT ANNUEL 2021/2022

Entre l'UCPA, Centre équestre de St Priest, 112 d	chemin de St Bonnet de Mure 69800 SAINT PRIEST	
Représentée par Madame Marylise DURAND, Dir	rectrice de centre	
et		
Monsieur ou Madame :		
Demeurant :		
Tél :		
IL A ÉTÉ ÉTABLI ET CONVENU CE QUI SUIT		
M	autorise l'UCPA à prélever sur son compte bancaire la	
somme de, corre	espondant au prix du (des) forfait(s), abonnement(s)	
annuel(s) 2021/2022, du (des) cavalier(s)	, soit	
1 mensualité à l'inscription et 7 mensualités cons	tantes de, aux alentours	
du 5 de chaque mois (de novembre 2021 à mai	2022).	
En l'absence de règlement, et pour quelque mo sans délai les prestations liées à ce règlement.	tif que ce soit, l'UCPA se réserve le droit de suspendre	
Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'UCPA mpliquent la connaissance et l'acceptation des Conditions Générales d'Inscription de l'UCPA.		
	t, l'intégralité des mensualités correspondant au prix aucun remboursement des sommes déjà versées et les pées.	
Fait à St Priest, le : / / en deux exemplaires		
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	M. DURAND Directrice du centre UCPA ST PRIEST	



« Lu et approuvé »

CENTRE EQUESTRE DE SAINT PRIEST

112 chemin de St Bonnet de mure 69800 SAINT PRIEST

Tél.: 04.78.21.73.71 Fax: 04.78.21.83.72

Mail: stpriest@ucpa.asso.fr

CONTRAT D'AUTORISATION DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUE DU FORFAIT ANNUEL 2021/2022

Entre l'UCPA, Centre équestre de St Priest, 112 chemin de Représentée par Madame Marylise DURAND, Directrice d et	
Monsieur ou Madame :	
Demeurant :	
Tél :	
IL A ÉTÉ ÉTABLI ET CONVENU CE QUI SUIT	
Mautoris	e l'UCPA à prélever sur son compte bancaire la
somme de, correspondar	t au prix du (des) forfait(s), abonnement(s)
annuel(s) 2021/2022, du (des) cavalier(s)	, soit
1 mensualité à l'inscription et 7 mensualités constantes de	, aux alentours
du 5 de chaque mois (de novembre 2021 à mai 2022).	
En l'absence de règlement, et pour quelque motif que ce sans délai les prestations liées à ce règlement.	soit, l'UCPA se réserve le droit de suspendre
Toute communication de renseignements bancaires et tou impliquent la connaissance et l'acceptation des Conditions	
En cas d'annulation ou d'interruption de votre fait, l'intég e du forfait reste due. L'UCPA ne procédera à aucun rel séances non consommées ne pourront être rattrapées.	
Fait à St Priest, le : / / en deux exemplaires	
Signatura précédée de la mention	M DURAND

Directrice du centre UCPA ST PRIEST